



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Agriculture,
de la Viticulture et de la
Protection des consommateurs

Administration des services vétérinaires

Rapport d'activités

2013

MARS 2014

I N D E X :

I. Introduction

II. Administration des Services Vétérinaires

III. Situation sanitaire

IV. Sécurité alimentaire

A. Contrôle des denrées alimentaires d'origine animale

B. Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (O.S.Q.C.A.)

V. Mouvements internationaux

A. Echanges, exportations et importations

B. P.I.F.

C. Pacage

VI. Bien-être des animaux

VII. Clos d'Equarrissage

VIII. Transposition en droit national des directives C.E.

IX. Rapport du Laboratoire de Médecine Vétérinaire

X. Réunions internationales

CHAPITRE I

INTRODUCTION

D'un point de vue programme de travail, l'année 2013 peut être considérée comme une année normale.

Une particularité à signaler est celle de la **localisation** de l'Administration des Services Vétérinaires qui a déménagé de son ancienne adresse au 211, route d'Esch vers la nouvelle destination située au 67, rue Verte. Dans le bâtiment dénommé OMEGA II, l'Administration des Services Vétérinaires occupe le 2^e étage qu'il partage avec le Service Sanitel du Ministère de l'Agriculture. L'ensemble des locaux est constitué de bureaux, de 2 salles de réunion, de locaux d'archivage et de stockage ainsi que de sanitaires et d'une kitchenette. D'un point de vue parking, l'Administration des Services Vétérinaires dispose d'emplacements au sous-sol pour le personnel ainsi que d'un parking extérieur pour les visiteurs.

Dans le domaine de la **santé animale**, il n'y a pas eu de détection de foyers de maladie à déclaration obligatoire, mais les différents programmes de surveillance et d'éradication se sont poursuivis et ont apporté leur fruit dans le but d'améliorer le statut sanitaire des cheptels. On peut citer p.ex. les programmes obligatoires pour la para-tuberculose, la B.V.D., la Salmonellose chez les volailles, l'E.S.T. chez les bovins, ovins et caprins ainsi que le programme facultatif pour l'I.B.R.

Une maladie ré-émergente, la tuberculose bovine, dont plusieurs foyers ont été détectés dans nos pays voisins (Belgique, Allemagne, France), demande notre attention d'autant plus qu'il s'agit d'une maladie à caractère zoonotique, c.-à-d. transmissible à l'homme.

Le virus de Schmallenberg, qui avait sévi dans les cheptels bovins et ovins en 2012, n'a eu que de très faibles répercussions en 2013, probablement suite à une forte immunité naturelle due au passage du virus.

Au niveau du **contrôle alimentaire**, nous avons été confrontés avec un phénomène nouveau pour nos Services, à savoir la fraude alimentaire. En effet un opérateur du secteur alimentaire, établi au Luxembourg, avait reçu d'un fournisseur d'un autre État membre de la viande de cheval qui avait été frauduleusement étiquetée comme étant de la viande bovine. C'est pourquoi l'étiquetage des produits fabriqués à partir de cette viande était non-conforme, mais ce fait n'avait aucune répercussion défavorable au niveau de la sécurité alimentaire. Vu qu'il s'agit d'un établissement qui produit de façon industrielle et commercialise ses produits sur tout le marché communautaire, et même au niveau de pays tiers, cette crise a pris beaucoup d'ampleur d'autant plus que, suite aux analyses effectuées dans les différents États membres, il s'est avéré que cette fraude au niveau de l'étiquetage a touché un certain nombre d'établissements dans plusieurs États membres. Comme dans toute crise, la presse a joué un rôle amplificateur et a déstabilisé la confiance du consommateur dans la sécurité alimentaire.

En ce qui concerne le **contrôle des animaux et des produits** en provenance de pays tiers au niveau du poste d'inspection frontalier, l'Administration des Services Vétérinaires a augmenté l'amplitude des prestations s'étalant de 6 à 23 heures, 7 jours sur 7, à la demande des opérateurs afin d'augmenter la clientèle et par conséquent le nombre de lots importés. L'effet bénéfique éventuel de cette action sera évalué début 2014 afin de déterminer la stratégie pour le futur.

A côté de ces activités de contrôle, les vétérinaires de l'Administration des Services vétérinaires participent également aux **réunions** qui se tiennent au niveau communautaire voire international. Ceci permet de suivre et d'influencer la préparation de la législation future ainsi que des normes dans l'intérêt de la police sanitaire, du bien-être des animaux et de la sécurité alimentaire.

CHAPITRE II

ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

La base légale de notre administration est la loi du 29 août 1976 portant création de l'Administration des Services Vétérinaires (A.S.V.). L'A.S.V. compte 1 directeur, 1 vétérinaire-chef du laboratoire, 4 vétérinaires-inspecteurs et 14 vétérinaires.

En plus des 20 vétérinaires, l'A.S.V. emploie des rédacteurs, des expéditionnaires, des expéditionnaires techniques, des assistants techniques médicaux, des laborantins et du personnel administratif.

L'A.S.V. comprend 4 divisions :

- Santé Animale
- Santé Publique
- Poste d'Inspection Frontalier (P.I.F.)
- Laboratoire de Médecine Vétérinaire (L.M.V.E.)

Les attributions des différentes divisions de l'A.S.V. sont les suivantes :

- Contrôles du statut sanitaire du bétail et des animaux en général
- Contrôles du respect du bien-être animal à différents niveaux
- Contrôles relatifs à la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale
- Contrôles des mesures relatives à l'importation d'animaux vivants et de produits d'origine animale
- Analyses des échantillons prélevés dans le cadre des contrôles mentionnés ci-avant.

L'A.S.V. travaille sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et du Ministère de la Santé.

CHAPITRE III
SANTÉ ANIMALE
Bulletin sanitaire 2013

Maladies de la liste O.I.E.	Foyers ou cas apparus	Localisation géographique
Peste porcine classique - porcs domestiques - sangliers	néant néant	
Fièvre catarrhale ovine	néant	
Encéphalopathie spongiforme bovine	néant	
Brucellose bovine	néant	
Rage	1 chauve-souris	Differdange
Leucose bovine enzootique	néant	
Maladie d'Aujeszky	néant	
Tuberculose aviaire	néant	
Psittacose	néant	
Laryngo-trachéite infectieuse	néant	
Varroase	néant	
Nosémose	néant	
Loque américaine	néant	
Maladie hémorragique des lapins (RHD)	néant	
Myxomatose	néant	
Septicémie hémorragique virale	néant	
Autres maladies		
Virus de Schmallenberg	néant	

1. Peste porcines

Le dernier cas de PPC chez les porcs domestiques au Luxembourg remonte à l'année 2003.

La surveillance de cette maladie est assurée actuellement par examen sérologique et par analyse P.C.R. des sangliers abattus et livrés au centre de traitement de gibier avant la mise sur le marché. L'analyse P.C.R. est effectuée sur amygdale tandis que la sérologie est effectuée, si possible, sur le sang récolté par le chasseur sur le lieu de chasse.

En 2013, 138 sérums de sangliers ont été analysés en sérologie et tous ont donné des résultats négatifs. De même, 100 échantillons sanguins de porcs domestiques ont été analysés avec des résultats négatifs.

Vu la densité de la population des sangliers, des mesures de biosécurité sont à observer au niveau des exploitations porcines. Ces mesures consistent dans la construction de clôtures autour des porcheries et dans l'installation de sas d'entrée équipés de dispositifs et matériels de désinfection.

Actuellement la réapparition de la peste porcine classique et de la peste porcine africaine dans les pays baltiques et les pays avoisinants a interpellé l'attention des États membres de l'U.E. et a entraîné une prudence renforcée par rapport à ces épizooties.

2. Les encéphalopathies spongiformes transmissibles (E.S.T.)

Les E.S.T. sont des maladies marquées par une dégénérescence vacuolaire des neurones de la substance grise, progressive et fatale. Les espèces animales atteintes par la maladie sont :

- les bovins (maladie de la vache folle ou E.S.B.)
- les ovins et caprins (scrapie).

Le Luxembourg a connu à ce jour 3 cas d'E.S.B. (1997, 2002 et 2005) tandis qu'aucun cas de scrapie n'a été détecté dans la population ovine et caprine.

Dans le contexte d'une évolution favorable de l'ESB dans les pays de l'UE, la Commission européenne a publié en décembre 2010 la feuille de route N° 2 pour les EST mentionnant les objectifs stratégiques suivants :

- réexaminer certains aspects de l'interdiction totale des farines animales actuellement en vigueur, sous certaines conditions ;
- réexaminer la politique d'abattage dans les troupeaux infectés par l'ESB ;
- adapter les mesures d'éradication actuellement appliquées dans les cheptels ovins et caprins infectés par une EST de manière à les conformer aux connaissances scientifiques les plus récentes et de créer des outils durables pour contrôler les EST dans les cheptels de petits ruminants de l'U.E. ;
- continuer à encourager le développement des meilleurs tests rapides existants pour la détection des EST.

En 2013, les catégories d'animaux suivants ont été soumises à un test E.S.T. :

NOMBRE DE TESTS d'E.S.T. EFFECTUÉS EN 2013	
BOVINS	
Animaux morts	2.061
Animaux présentés à l'abattage d'urgence	1
Animaux sains abattus pour la consommation humaine	534
Animaux suspects	1
OVINS	
Animaux morts (> 18 mois)	286
Animaux sains abattus pour la consommation humaine (> 18 mois)	0
CAPRINS	
Animaux morts (> 18 mois)	157
Animaux sains abattus pour la consommation humaine (> 18 mois)	0
CERVIDÉS :	
Animaux abattus à la chasse (> 18 mois)	0
TOTAL	3.040

Tous les tests ont donné un résultat négatif.

Le testage systématique à l'abattage a été arrêté au 1^{er} janvier 2013 pour les ovins et les caprins et au 1^{er} mars 2013 pour les bovins.

Le testage des bovins, ovins et caprins morts ou soumis à un abattage d'urgence reste inchangé (à partir de 48 mois respectivement de 18 mois) de même que l'élimination et la manipulation des MRS.

En 2013, le Luxembourg a introduit auprès de l'O.I.E. un dossier en vue de l'obtention du statut « risque négligeable au regard de l'E.S.B. ».

3. Le virus de Schmallenberg

En décembre 2011 le virus de Schmallenberg a été identifié pour la première fois en Europe par le « Friedrich-Löffler Institut » en Allemagne. Les symptômes causés par ce virus ont été détectés pour la première fois en Allemagne dans une ferme de la ville de Schmallenberg sur des bovins qui manifestaient de la diarrhée, de la fièvre et une baisse de production laitière. Les mêmes syndromes ont apparu en septembre et octobre 2011 dans d'autres exploitations en Allemagne et aux Pays-Bas. Ce phénomène représente la phase aigüe, virémique de la maladie qui était suivie en décembre 2011 et durant les premiers mois de l'année 2012 par des malformations congénitales détectées sur des agneaux et des veaux nouveau-nés. Les malformations décrites sont les suivantes : arthrogrypose, hydrocéphalie, anencéphalie, torticolis et cyphose.

Après l'Allemagne et les Pays-Bas d'autres pays ont déclaré l'apparition de la maladie, à savoir : Belgique, France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Suisse ; le premier cas détecté au Luxembourg date de la mi-février 2012.

Le virus se transmet par des piqûres de vecteurs (culicoïdes) ainsi que par voie transplacentaire, ce qui explique les malformations congénitales observées.

Plusieurs études ont montré que le virus n'a pas de caractère zoonotique, c.à.d. n'est pas susceptible de se transmettre à l'homme.

Malgré de grandes différences au niveau de la pathologie, on observe néanmoins certaines similitudes épidémiologiques entre ce virus et celui de la fièvre catarrhale ovine (F.C.O.). Les deux virus se transmettent de façon indirecte par des vecteurs, surtout chez les ruminants. Les deux maladies ont apparue en Europe Centrale dans la région des Pays-Bas et de l'Allemagne et se sont répandues de façon rapide sur les pays avoisinants.

En 2013, 8 bovins et 3 ovins ont été présentés au Laboratoire de Médecine Vétérinaire pour suspicion de Schmallenberg. Les examens ont donné des résultats négatifs.

4. La fièvre aphteuse

Le Luxembourg a connu son dernier foyer de fièvre aphteuse en 1964.

Une vigilance permanente est maintenue en place au niveau de l'Administration des Services Vétérinaires aux fins de prévenir pour autant que possible l'introduction sur notre territoire de cette maladie hautement contagieuse et dès lors des conséquences socio-économiques désastreuses.

Le risque d'introduction de la fièvre aphteuse, soit par le biais d'animaux vivants sensibles à la maladie, soit par leurs produits, est toujours présent à partir de pays comme la Bulgarie ou la Turquie dans lesquels la maladie sévit toujours.

5. La rage

Le Grand-Duché de Luxembourg est déclaré pays officiellement indemne de la rage par l'Office International des Epizooties en juillet 2001.

Au mois de mai un cas de rage a été diagnostiqué auprès d'une chauve-souris à Differdange. C'était le premier cas constaté depuis janvier 1999.

La surveillance en matière de la rage va se concentrer également en 2014 dans notre pays sur l'examen de laboratoire des renards et des animaux domestiques et sauvages morts avec des symptômes neurologiques.

A noter que cette zoonose connaît actuellement une recrudescence en Roumanie, Bulgarie, Hongrie et Grèce.

D'autre part une vigilance accrue est toujours à respecter par rapport aux animaux de compagnie en provenance du nord de l'Afrique ainsi que de l'Europe de l'Est où la rage continue à persister de manière endémique.

6. La tuberculose, la brucellose et la leucose bovine enzootique

Le Luxembourg est officiellement indemne de tuberculose, de leucose et de brucellose bovine au regard de la réglementation européenne.

Une surveillance en matière de tuberculose est en place par l'inspection des carcasses aux abattoirs. De même les importations à l'origine de régions ou pays de l'Union européenne non-indemnes sont contrôlées quant aux garanties en matière de tuberculose.

En matière de brucellose, la surveillance se fait sur le lait de collecte. Au cours de l'année 2013, sur 728 échantillons de lait de collecte testés, 1 était positif en brucellose. Les exploitations d'origine a été soumise à un screening complet par test ELISA sur sang résultant en un total de 458 tests. Les animaux détectés positifs lors de ce screening ont été abattus et les détenteurs ont été indemnisés.

Les laits de collecte ont été soumis parallèlement à un test ELISA pour la détection d'anticorps de leucose bovine. Sur les 728 échantillons testés, 2 se sont révélés positifs et le cheptel total de deux exploitations a été soumis à un contrôle sur base individuelle. Tous les échantillons individuels ont été testés négatif.

7. L'I.B.R.

Le programme de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse des bovins (IBR) connaît une lente évolution à la hausse par rapport à l'année précédente. Au cours de l'année 2013, 15 exploitations ont signé la convention pour s'inscrire de manière volontaire dans le programme de lutte piloté par l'ASV. En nombre d'animaux, les exploitations participant au programme IBR représentent un peu plus d'un quart du cheptel luxembourgeois. La lenteur de l'évolution peut s'expliquer par l'impact économique relativement faible de cette maladie et la disponibilité sur le marché de produits vaccinaux très efficaces permettant de limiter les pertes économiques associées à l'IBR. Aussi, le programme de lutte contre l'IBR est associé à une série de mesures sanitaires relativement contraignantes, notamment l'obligation de prises de sang à intervalles réguliers et le contrôle des animaux rentrant dans un troupeau ainsi que la mise sous quarantaine. Ces éléments permettent en partie d'expliquer le manque d'engouement des exploitants pour participer au programme IBR.

Néanmoins, le contrôle de l'IBR devient un sujet d'actualité, étant donné que la Belgique a démarré un programme de lutte en 2012 et qu'un nombre considérable de bovins sont en pacage en Belgique durant la saison. Le Laboratoire de médecine vétérinaire a traité au cours de l'année 2013, 30.422 analyses IBR. Il est à remarquer que la certification du statut IBR est souvent exigée lors des échanges internationaux.

Le programme IBR permet un classement des exploitations participantes en 3 statuts.

Le statut 1 est attribué aux exploitations totalement indemnes d'IBR et ne pratiquant aucune vaccination.

Le statut 2 est attribué aux exploitations indemnes de virus sauvage d'IBR, mais vaccinant.

Le statut 3 est attribué aux exploitations contenant des animaux porteurs de virus sauvage.

8. La para-tuberculose

La campagne officielle de surveillance et de lutte contre la para-tuberculose, organisée durant la période de stabulation 2012/2013, a permis de continuer à détecter respectivement les animaux séropositifs et les excréteurs du germe de cette maladie et d'en continuer l'assainissement.

Rappelons à cet effet que l'échantillonnage sérologique est opéré sur les bovins allaitants à partir de l'âge de 24 mois, alors que les vaches laitières sont analysées sur le lait.

A noter que la surveillance et la lutte contre la para-tuberculose est obligatoire pour les troupeaux laitiers et volontaire pour les troupeaux viandeux.

Les porteurs d'anticorps sont examinés, par analyse des matières fécales, afin de détecter une éventuelle excrétion du germe pathogène.

Au vu du grand risque de transmission de la maladie, surtout pour le jeune bétail, les excréteurs testés positivement sont censés être éliminés endéans les 3 semaines.

L'État subventionne cet assainissement par une indemnisation de l'ordre de 250 € par bovin éliminé.

En 2013, 295 demandes d'indemnisation ont été traitées.

La situation de la para-tuberculose au Grand-Duché présente à la fin de la campagne de surveillance et de lutte 2012/2013 (8^e campagne) les chiffres individuels suivants :

Sérologie

Au total **40.514** analyses ont été faites, 26.604 sur matrice laitière et 13.394 sur des échantillons sanguins dont **842** se sont révélées **positives**.

Les analyses par le test **P.C.R.** des matières fécales prélevées sur des bovins porteurs d'anticorps ont donné les résultats suivants :

Au total **1.956** analyses ont été faites dont **620** se sont révélées **positives**.

Le nombre d'animaux excréteurs détectés a évolué de la façon suivante au cours des dernières années :

2006 : 830

2007 : 541

2008 : 475

2009 : 405

2010 : 469

2011 : 407

2012 : 295

2013 : 378

9. BVD

La campagne d'éradication de la maladie des muqueuses et de la diarrhée virale des bovins (BVD/MD), lancée en automne 2010, a connu en 2013 une activité comparable à celle de l'année 2012. La proportion du cheptel national sans statut BVD a pu être réduite à 2 % à la fin de l'année 2013 (10% à la fin de l'année 2012).

Conjointement l'efficacité du programme d'éradication est surveillée de manière continue, notamment par l'analyse des biopsies cutanées des veaux nouveau-nés. Le taux de biopsies testées positives reste stable autour de 0.36% depuis juin 2013 (variations 0.14% juin 2013 ; 0.41 % août 2013).

L'évolution du programme d'éradication est évaluée de manière permanente par comparaison avec des programmes similaires dans d'autres régions ou pays. Avec une proportion d'animaux nouveau-nés positifs en biopsies cutanées de 0.36% à la fin de l'année 2013 (0.54% fin 2012 ; 1.28 % fin 2011), le programme d'éradication poursuit son objectif prévu.

Par rapport à l'année 2012, le nombre d'analyses détectées positives en antigène BVD, a chuté de 2/3 en 2013 (984 positifs en 2012 ; 344 positifs en 2013).

Simultanément une surveillance intensive des mouvements d'animaux non-testés et d'animaux testés positifs permet de réduire le risque de contagion à un minimum.

Des sources potentielles de ré-contamination continuent cependant à poser une menace pour l'éradication du BVD, suite aux mouvements d'animaux non-testés en provenance d'autres États membres. Une vigilance accrue est attribuée à ces mouvements. L'importation d'animaux non-testés est interdite par règlement grand-ducal. Néanmoins, les services vétérinaires continuent à détecter des cas d'importations d'animaux non-testés.

10. La maladie d'Aujeszky

En 2013, aucun cas n'a été détecté dans nos cheptels, voilà pourquoi le statut indemne obtenu en 1999 a pu être conservé.

La surveillance pratiquée sur la population des sangliers montre cependant que ce virus circule parmi la faune sauvage.

Il est par conséquent impératif d'appliquer des mesures de protection afin d'éviter l'introduction du virus dans nos cheptels domestiques.

L'élevage porcin en plein air constitue un risque considérable et ne peut être autorisé que sous certaines conditions spécifiques.

11. L'influenza aviaire (peste aviaire – grippe aviaire)

En Europe, la grippe aviaire se manifeste régulièrement par des cas sporadiques.

Au Luxembourg, des mesures préventives ont été mises en place afin d'éviter, pour autant que possible, que notre cheptel avicole ne soit atteint par ce virus hautement pathogène susceptible de se transmettre à l'être humain par contact prolongé et intensif avec les animaux malades.

Durant les périodes de migration printanière ou automnale des oiseaux, des mesures de biosécurité ont été mises en place. Ces mesures nous ont permis de rester indemne de cette épidémie jusqu'à ce jour. Des mesures de sensibilisation et de précaution ont été communiquées au grand public via les médias.

Un programme de surveillance active et passive de la grippe aviaire repose entre autres sur l'échantillonnage des volailles domestiques et des oiseaux sauvages.

A noter que l'échantillonnage des oiseaux sauvages est réalisé en collaboration avec les experts de la « Ligue Nationale pour la Protection des Oiseaux et de la Nature ».

En 2013, 67 analyses - provenant d'oiseaux sauvages - ont été effectuées au Laboratoire National de Santé. Tous les résultats étaient négatifs pour l'IAHP (influenza aviaire hautement pathogène).

En ce qui concerne les volailles d'élevage, 364 tests pour autruches et 374 tests pour poules ont été réalisés au laboratoire CERVA à Bruxelles. Tous ces résultats étaient également négatifs.

12. La psittacose

La psittacose est une maladie animale à caractère zoonotique, c'est-à-dire transmissible à l'homme. Il s'agit d'une maladie bactérienne causée par les clamydies, des microorganismes intracellulaires qui affectent surtout les oiseaux domestiques et sauvages et plus particulièrement les perroquets et les pigeons. Exceptionnellement cette maladie peut être transmise par des mammifères.

Chez les animaux, la maladie passe souvent inaperçue; les symptômes suivants peuvent être observés : fièvre, diarrhée, anorexie, amaigrissement, insuffisance respiratoire et plus fréquemment conjonctivite.

Chez l'homme, la maladie se déclare après une période d'incubation de 1 - 2 semaines en moyenne. Dans de nombreux cas, l'infection est asymptomatique, tandis que dans d'autres, elle se manifeste par des symptômes de sévérité variable tels que fièvre, frissons, sueurs, douleurs musculaires, anorexie et céphalées. Le traitement de la maladie chez l'homme doit se faire à un stade précoce à l'aide d'une antibiothérapie adéquate afin d'éviter les éventuelles complications.

13. Les maladies des abeilles

Conformément au règlement grand-ducal du 23 décembre 1998, tous les apiculteurs sont tenus de faire la déclaration de leurs ruches au directeur de l'Administration des Services vétérinaires. Sur base de ce recensement, on peut constater une réduction significative du nombre de colonies (-1827 entre avril 2012 et avril 2013). La perte de colonies (variation du nombre de colonies pré-hivernales / colonies post-hivernales) en 2013 affichait une baisse de 34% (22% en 2012, 17% en 2011).

Les données du recensement annuel sont mises à disposition, grâce à une convention multilatérale avec l'ASTA, l'ASV et le CRP Gabriel Lippmann, aux fins d'analyses scientifiques dans le cadre du programme de recherche « Beefirst ».

Des enquêtes épidémiologiques sont effectuées dans le cadre de surveillance et en cas de suspicion avec la collaboration d'experts apicoles désignés par arrêté ministériel sur base du règlement grand-ducal du 8 août 1985. La surveillance prévoit notamment un programme d'échantillonnage aléatoire en vue de la détection de la loque américaine des abeilles. Un résultat positif lors du programme d'échantillonnage a nécessité une enquête épidémiologique dans un rayon de 5 km afin de démontrer l'absence de loque américaine autour du foyer suspect.

L'Administration des Services vétérinaires gère également la commande des médicaments destinés à la lutte contre la varroase. Les apiculteurs signalent leurs besoins en médicaments sur le formulaire de recensement annuel. La distribution des médicaments est organisée en collaboration avec les associations cantonales d'apiculteurs.

14. L'échinococcose

Par accord ministériel, il a été possible, depuis août 2001, d'intensifier la collaboration entre le "Untersuchungsinstitut für Veterinärmedizin, Lebensmittelhygiene und Molekularbiologie in Saarbrücken" et le Laboratoire de Médecine Vétérinaire.

Les résultats d'analyses démontrent une certaine stabilité dans la prévalence des renards infestés.

15. La fièvre catarrhale ovine (F.C.O.)

Le 15 février 2012 le Luxembourg a retrouvé son statut indemne de fièvre catarrhale ovine ce qui a allégé fortement les conditions de commerce avec les Etats Membres non touchés par cette maladie.

Le commerce intracommunautaire d'animaux sensibles entre les membres du BENELUX peut de nouveau se faire sans garanties sanitaires additionnelles pour la FCO étant donné que la Belgique et les Pays-Bas ont également retrouvé leur indemnité.

En effet après l'année 2007, caractérisée par une véritable épidémie, l'année 2008 avec encore 21 nouveaux cas, les années suivantes n'ont heureusement pas permis de mettre en évidence le virus de la fièvre catarrhale.

Les campagnes de vaccination obligatoires en 2008 et 2009 ont largement contribué à limiter la dispersion et le maintien de cette maladie exotique dans nos troupeaux.

En 2013, 265 bovins et 4 ovins ont été analysés et tous les résultats étaient négatifs.

CHAPITRE IV

A. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité des denrées alimentaires n'est pas seulement une priorité du Gouvernement, mais répond également à une attente du consommateur.

La réglementation communautaire relative à la sécurité alimentaire met en évidence les principes de précaution, de responsabilité et de traçabilité en termes de production et de fabrication des denrées alimentaires alors que l'information des consommateurs en devient partie intégrante.

Dans l'esprit du suivi intégré des denrées alimentaires d'origine animale de l'étable à la table, il s'agit de la part de l'Administration des Services Vétérinaires d'assurer non seulement le statut sanitaire du cheptel national au niveau de la production primaire, mais de surveiller également les procédures et l'infrastructure des établissements actifs dans le secteur agro-alimentaire.

Cette approche intégrée implique le contrôle des quelque 40 fermes vendant et transformant des produits alimentaires provenant de leur propre production d'animaux, des quelques 200 boucheries et points de vente ainsi que des établissements agréés.

1. LE CONTROLE DES ÉTABLISSEMENTS

Suite à la réorganisation de l'Administration des Services Vétérinaires, la division « Santé Publique », comprenant 4 vétérinaires officiels, effectue ces contrôles en commun avec des vétérinaires officiels affectés aux 2 abattoirs agréés au Luxembourg.

Les contrôles consistent dans la surveillance et l'appréciation de différents paramètres.

Dans chaque entreprise, l'état d'entretien et de nettoyage des infrastructures, des équipements et du matériel ainsi que le rangement et la manipulation des denrées alimentaires est évalué dans chaque local.

Au niveau de la production, les paramètres contrôlés peuvent être regroupés comme ci-dessous:

- gestion et hygiène du personnel;
- procédures de fabrication et de surveillance des produits et de l'entreprise.

En 2013, il a été procédé, en dehors du contrôle continu des établissements agréés, à 232 visites de contrôle dans 223 établissements.

Concernant les résultats de contrôle des locaux, dans 60% des entreprises, l'entretien de l'infrastructure et des équipements est conforme dans tous les locaux. Cependant dans 5% des entreprises plus de 1 local sur 4 n'est pas conforme pour ces critères.

L'entretien du matériel est presque toujours conforme.

Concernant le nettoyage de l'infrastructure dans 74% des établissements tous les locaux sont conformes et pour 5% des entreprises plus de 1 local sur 5 n'est pas conforme.

Le nettoyage du matériel est presque toujours conforme dans toutes les entreprises par contre le nettoyage de l'équipement doit encore être amélioré.

Le rangement et la manipulation des produits nécessitent encore des efforts dans plusieurs entreprises. En effet si la moitié des entreprises est irréprochable à ce point de vue, dans 5% ces critères ne sont pas satisfaisant dans 1 local sur 3.

Comparé à l'année 2012, la situation est similaire avec un léger progrès pour l'entretien de l'infrastructure et de l'équipement ainsi que pour le nettoyage de l'infrastructure. Il semble que le nettoyage de l'équipement ait été légèrement négligé par rapport à l'année passée.

Concernant les remarques relatives à la maîtrise et à la documentation de la production, presque trois quart des entreprises sont conformes ou n'ont plus qu'un point ou deux à améliorer. On constate encore une amélioration au niveau des entreprises ne présentant plus aucune déficience. Malheureusement un quart des entreprises présentent encore de nombreuses déficiences à ce sujet. (Figure 1).

Le détail des déficiences est représenté par la Figure 2. L'étiquetage et l'identification des produits doit encore être améliorée dans beaucoup d'entreprises. Par ailleurs la situation est stable par rapport à l'année précédente.

Figure 1

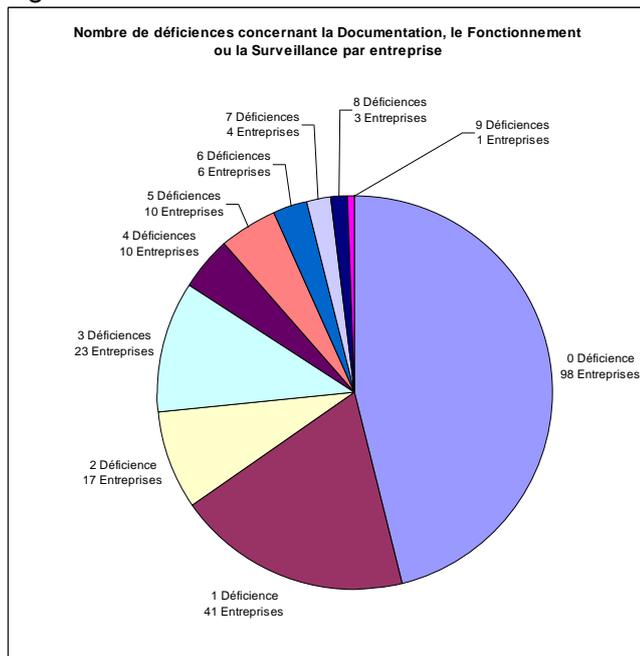
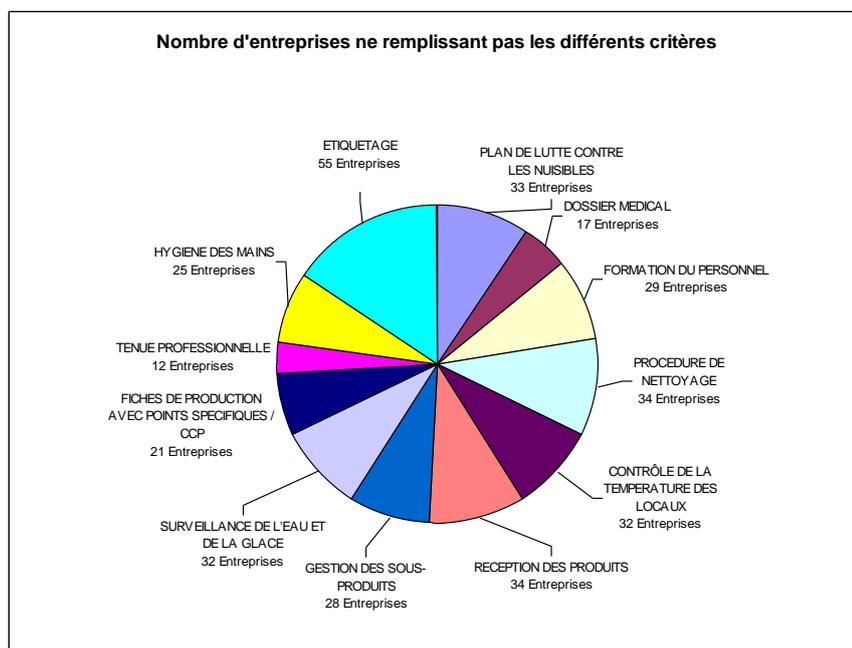


Figure 2



2. Prélèvements d'échantillons

Suite à une recommandation de la Commission, cette année nous avons suivi le plan d'échantillonnage du règlement 2073/2005 que les entreprises doivent appliquer. Nous avons ainsi prélevé 5 échantillons par produit afin de pouvoir faire l'évaluation suivant les critères à 3 classes. Ceci implique que, comme la capacité du laboratoire est restreinte, nous avons prélevé moins de produits différents. Finalement nous constatons que les lots sur lesquels nous prélevons sont trop petits pour prendre 5 échantillons et que les résultats pour les 5 échantillons sont toujours semblables. Pour l'année 2013, nous abandonnerons cette procédure ce qui nous permettra d'augmenter de nouveau la variété des produits. Dans 145 établissements, 1289 échantillons ont été prélevés en vue de la recherche de germes pathogènes (*Listeria monocytogenes*, *Salmonella*, *Escherichia Coli* O:157 H:7, *Clostridium perfringens*, *Campylobacter*, *Staphylocoques*) et de germes contaminants (*Escherichia Coli*). Sur les 284 échantillons, 8482 analyses ont été effectuées par le Laboratoire de médecine vétérinaire. Aucun *E. Coli* O:157 H:7 n'a été isolé.

Dans 9 échantillons des *Salmonelles* ont été détectées ce qui constitue une nette diminution par rapport aux autres années. Il faut cependant savoir que, suite au changement du plan d'échantillonnage, la gamme de produits échantillonnée était plus restreinte.

Concernant les germes de *Listeria*, *Staphylocoques* et *E. Coli* il faut rester vigilant car, même s'ils ont été isolés en faible quantité et donc ne représentent pas ou peu de danger pour la santé publique, ils indiquent néanmoins que certaines entreprises doivent encore faire des progrès concernant l'hygiène.

3. Le contrôle de l'étiquetage de la viande bovine

Le contrôle de l'étiquetage de la viande bovine est réalisé par l'Administration des Services Vétérinaires et l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture conformément à l'article 12 du règlement grand-ducal du 8 janvier 2008 fixant certaines modalités d'application du Règlement (CE) no 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000 en ce qui concerne l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine et du Règlement (CE) no 700/2007 du Conseil du 11 juin 2007 relatif à la commercialisation de la viande issue de bovins âgés de douze mois au plus.

En 2013, 32 échantillons de viande bovine ont été prélevés dans les établissements agréés et dans la vente de détail au consommateur final (boucherie et point de vente). Ces échantillons ont été soumis à un test ADN afin de vérifier la concordance entre les morceaux de viande et les prélèvements d'oreilles correspondants conservés à l'abattoir.

Sur les 32 échantillons, la concordance a été constatée pour 27 échantillons. Les 5 échantillons non-conformes provenaient tous de la vente au détail.

4. La surveillance de la prévalence des salmonelles chez les volailles

La réglementation communautaire sur les zoonoses, et plus spécifiquement sur les salmonelles, prescrit des programmes de surveillance à tous les stades pertinents de la production, de la transformation et de la distribution dans l'objectif de réduire la prévalence et le risque que les salmonelles représentent pour la santé publique. Ces programmes de surveillance concernent actuellement les poules pondeuses et les poulets de chair.

Au niveau de la production primaire, 230 analyses ont été réalisées chez les poules pondeuses ; pour les poulets de chair, il y en avait 93.

Les troupeaux de poules pondeuses et de poulets de chair étaient indemnes de *Salmonella enteritidis* et de *Salmonella typhimurium* en 2013.

5. Les animaux de boucherie

A) TOTAL des animaux abattus dans les abattoirs

	2010	2011	2012	2013
gros bovins	24626	23557	22506	21238
veaux	1177	1195	1073	958
porcs	91974	91679	101563	105862
porcelets	42443	39765	37313	41405
chevaux	34	35	20	16
ovins	1957	2000	1711	1737
caprins	344	310	441	192
autruches	180	183	160	175
TOTAL	162735	158724	164787	171583

B) TOTAL des animaux abattus chez les agriculteurs pratiquant l'abattage à la ferme

	2010	2011	2012	2013
bovins	46	37	33	26
veaux	115	141	164	121
porcs	1239	1254	1405	1344
porcelets	5875	5553	5845	4872
ovins/caprins	42	538	542	507
chevaux	1	0	0	0
volailles	30992	34439	60489	18950
lapins	1067	867	1679	1713
TOTAL	39377	42829	70157	27533

INSPECTION DU GIBIER DANS LES CENTRES DE COLLECTE

cerfs	280
chevreuils	2230
sangliers	1379
daims	51
mouflons	0

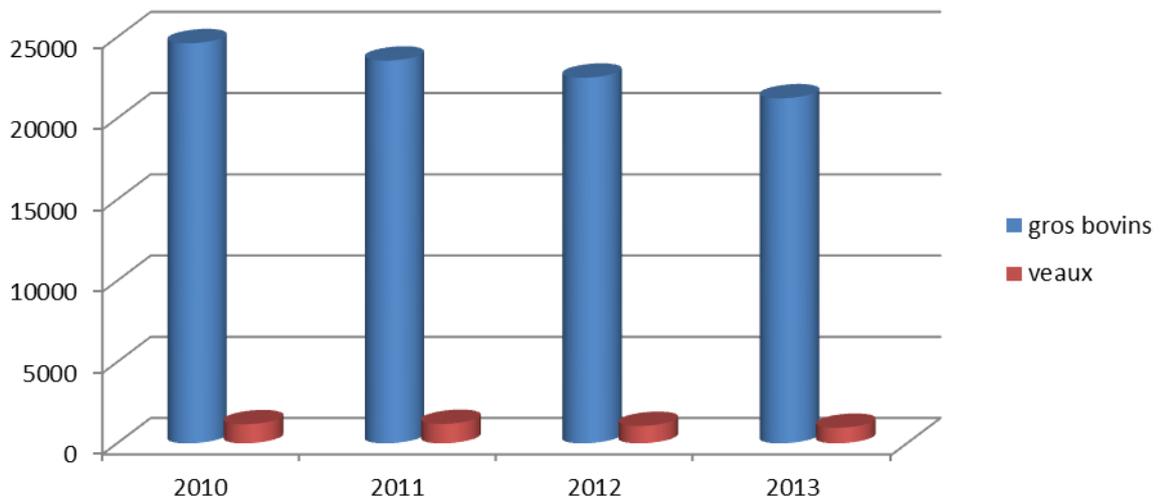
RÉSULTATS DE L'INSPECTION DES VIANDES**S A I S I E S****1) Abattoirs**

	<u>nombre de carcasses saisies</u>	<u>cadavres</u>
gros bovins	46	2
veaux	1	0
porcs	315	145
porcelets	427	31
ovins/caprins	6	0
chevaux	0	0
TOTAL	795	178

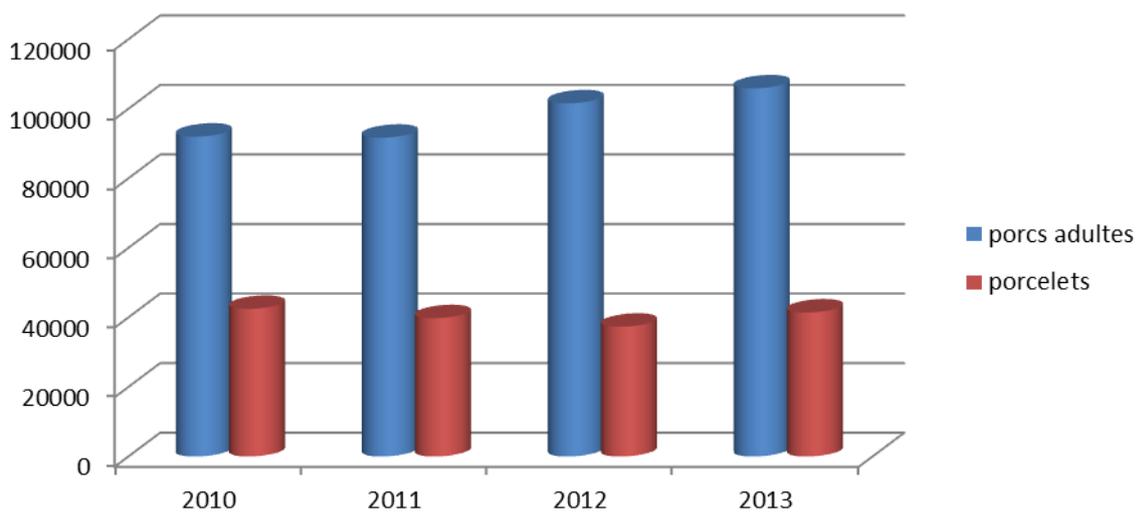
2) Agriculteurs avec autorisation d'abattage à la ferme

	<u>nombre de carcasses saisies</u>	<u>saisies partielles</u>
bovins adultes	0	0
veaux	0	0
porcs	0	0
porcelets	1	0
ovins/caprins	0	0
volailles	130	0
lapins	0	0
TOTAL	130	0

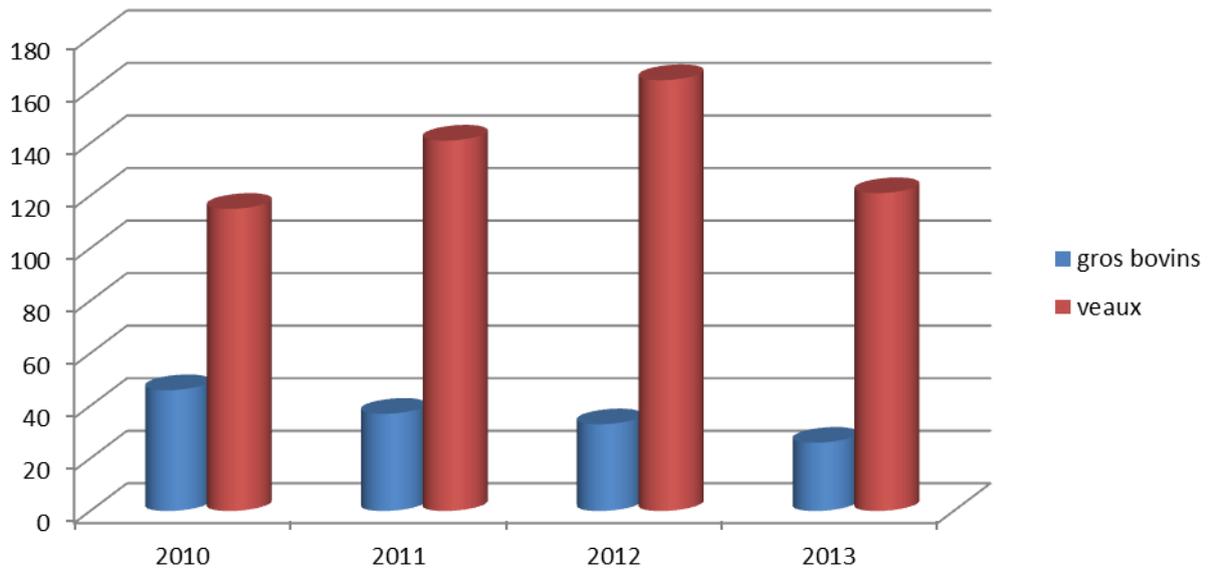
Bovins adultes et veaux abattus dans les abattoirs



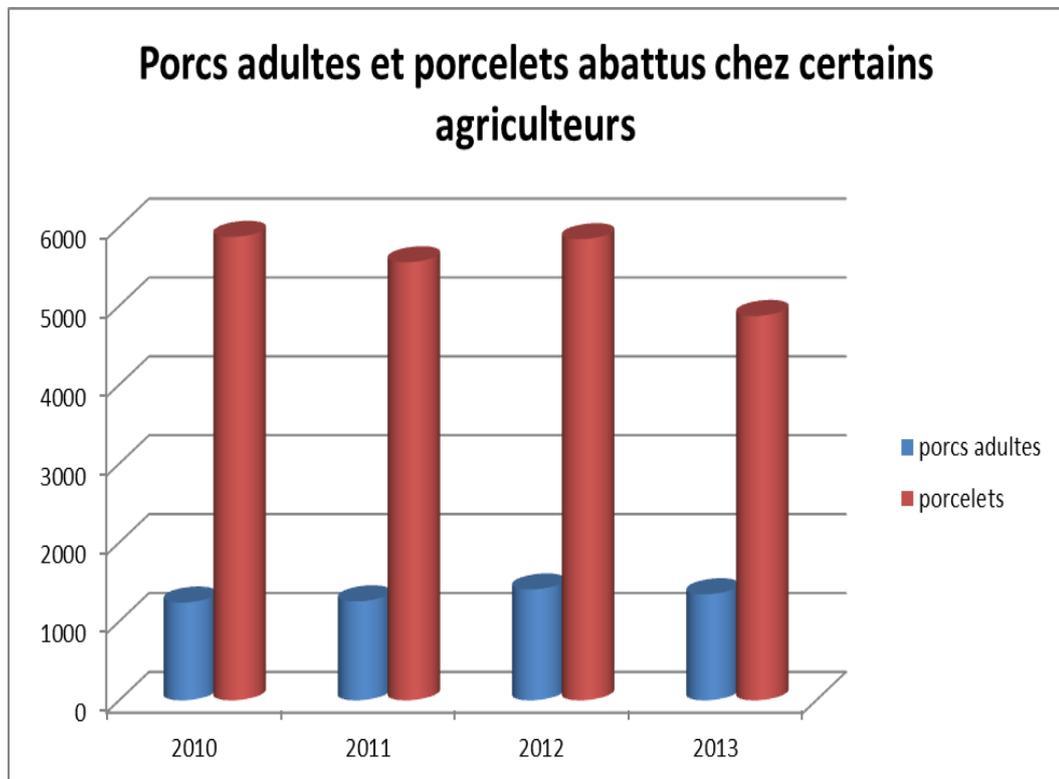
Porc adultes et porcelets abattus dans les abattoirs



Bovins adultes et veaux abattus chez certains agriculteurs



Porcs adultes et porcelets abattus chez certains agriculteurs



B. L'ORGANISME POUR LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (O.S.Q.C.A)

En 2013 le fonctionnement de l'OSQCA était assuré par 3 membres à tâche complète dont 2 agents dépendent directement de la direction du ministère de la Santé et dont 1 fonctionnaire y est délégué par l'administration des services vétérinaires. L'OSQCA compte 1 membre à tâche partielle qui est détaché de l'administration des services techniques de l'Agriculture. Fin 2013 un agent administratif supplémentaire a rejoint l'équipe de l'OSQCA sur un poste OTI (occupation temporaire indemnisée).

Le plan national pluriannuel de contrôles intégrés de la chaîne alimentaire (MANCP) et son rapport annuel exigés par le règlement (CE) n°882/2004, sont réalisés par l'OSQCA. Plusieurs fiches du MANCP décrivant les systèmes de contrôle en place ont été actualisées. Ce plan est accessible au public sur le site www.securite-alimentaire.lu. En 2013 la structure du rapport annuel intégré du MANCP a été profondément revue, chaque système de contrôle étant traité de manière indépendante rendant ainsi le rapport beaucoup plus clair et compréhensible. Ce rapport des contrôles officiels 2012 regroupe tous les contrôles réalisés dans le cadre du règlement (CE) 882/2004 ; dû au changement de la structure, l'élaboration a mis plus de temps et il s'ensuit qu'il a été finalisé et envoyé à la Commission européenne en février 2014.

L'OSQCA est le gestionnaire au Luxembourg du système d'alerte rapide pour l'alimentation humaine et animale (RASFF) de la Commission européenne : <https://webgate.ec.europa.eu/rasff-window/portal/>. En 2013, un total de 3171 notifications ont été transmises via le système RASFF : 584 alertes, 1441 rejets aux frontières, 679 informations « pour attention », 429 informations « pour suivi » et 38 « news ».

Les notifications de la Commission européenne concernant le marché du Luxembourg reçues par l'OSQCA ont été transférées après une première évaluation du risque aux administrations compétentes concernées qui elles s'adressent aux exploitants pour prendre les mesures nécessaires et en assurer le suivi. On comptait 64 de ces notifications de produits provenant du marché européen dont 39 alertes, 7 informations « pour attention », 17 informations « pour suivi » et 1 news.

Vice-versa les différentes administrations luxembourgeoises ont déclenché 13 notifications originales du Luxembourg vers le RASFF via l'OSQCA : 5 alertes, 5 informations « pour attention » et 3 « informations pour suivi ».

On peut noter l'évolution suivante en ce qui concerne les notifications originales pour le RASFF issues du Luxembourg depuis 2005 :

LU	2005 :7	2006 :7	2007 :10	2008 :11	2009 :16	2010 :23	2011 :25	2012 :10	2013 :13
----	---------	---------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Dans sa mission de point de contact national du Luxembourg en matière de sécurité alimentaire pour la Commission européenne et en tant que point focal pour l'EFSA (European Food Safety Authority), l'OSQCA a répondu à plusieurs demandes d'information de la Commission et de l'EFSA après concertation avec les administrations nationales. Il est l'interlocuteur-coordonateur entre les instances européennes internationales et les ministères, les administrations, les services ou les organisations scientifiques concernés.

Une autre mission de l'OSQCA est la coordination de la formation continue des agents chargés à procéder aux contrôles officiels ainsi que pour les agents agissant dans les laboratoires de sécurité alimentaire animale et humaine. Ceci concerne les formations nationales en collaboration avec l'INAP et les formations à niveau européen en collaboration avec la Commission européenne. Dans le programme INAP « Inspections et Laboratoires » ont ainsi été organisées 5 formations nationales spécifiques s'étendant entre 1 et 6 jours pour les agents du contrôle officiel. L'OSQCA a également collaboré à la mise en place de formations prévues par les administrations et destinées aux exploitants du secteur alimentaire ; ces formations sont assurées par les agents des administrations chargées de la mise en œuvre des systèmes de contrôle respectifs. Au niveau européen, où l'OSQCA fonctionne comme point de contact national pour le programme « Better Training for Safer Food (BTSF) », programme piloté et supervisé par la Commission européenne et géré par l'Agence exécutive pour la Santé et les Consommateurs (EAHC), chaque service a envoyé un ou plusieurs agents à un total de 13 formations de cet éventail de plus en plus large.

L'Office alimentaire et vétérinaire (OAV) de la Commission européenne n'a pas réalisé de mission d'audit sur les systèmes de contrôles officiels en place au Luxembourg pendant l'année 2013.

Les membres de l'OSQCA ont représenté le Luxembourg à diverses réunions auprès de la Commission européenne, de l'OAV et de l'EFSA lors de groupes de travail ayant trait à la sécurité de la chaîne alimentaire. Il a aussi représenté le Luxembourg dans quelques réunions BENELUX.

On peut noter notamment les réunions relatives à la *révision du règlement (CE) 882/2004 sur les contrôles officiels, au plan de contrôle national pluriannuel (MANCP), aux systèmes d'audits nationaux des administrations compétentes, au système d'alerte rapide (RASFF) et au programme « Better Training for Safer Food (BTSF) ».*

L'OSQCA est représenté auprès de l'EFSA pour prendre part aux réunions des points focaux de l'EFSA et à celles traitant l'*EFSA-IEP* (information exchange platform). D'autres groupes de travail de l'EFSA auxquelles l'OSQCA a participé portent sur l'élaboration d'une *base de données pan-européenne sur les habitudes de consommation de denrées alimentaires*, sur la mise en place du « *crisis simulation exercise de l'EFSA* » et sur la discussion sur les « *chemical occurrence data* ».

L'OSQCA organise également des réunions nationales dans le but de renforcer la collaboration et la coordination entre les administrations impliquées dans le contrôle de la chaîne alimentaire. Ces groupes de travail sont composés de membres de l'OSQCA et de représentants des administrations concernées par le sujet traité. Les groupes de travail sur les sujets suivants ont été réunis en 2013 : priorités nationales, *Campylobacter*, résistance anti-microbienne, révision du règlement (CE) 882/2004 sur les contrôles officiels, SSD (standard sampling description), additifs-matériaux en contact.

6 réunions de comité de pilotage entre les membres de l'OSQCA et les directeurs et/ou les chefs de service des administrations compétentes ont eu lieu pour discuter du fonctionnement de l'OSQCA, des priorités actuelles, des stratégies à adopter et des activités de contrôle.

Tout au long de l'année l'OSQCA a également tenu à jour son portail internet www.securite-alimentaire.lu. L'OSQCA a traité ou redirigé vers les administrations compétentes toutes les réclamations, plaintes et demandes d'informations de citoyens en relation avec la sécurité alimentaire réceptionnées via un formulaire en ligne sur le site internet. Des fiches informatives pour le secteur ont également été publiées sur le site. L'OSQCA coopère étroitement avec l'union des consommateurs ULC et les informe de tout rappel de produit de la chaîne alimentaire. Lors des différents incidents alimentaires le portail internet sert de plus en plus de plateforme importante où les administrations peuvent insérer leurs informations destinées au public.

CHAPITRE V

MOUVEMENTS INTERNATIONAUX

A. Échanges intracommunautaires d'animaux vivants

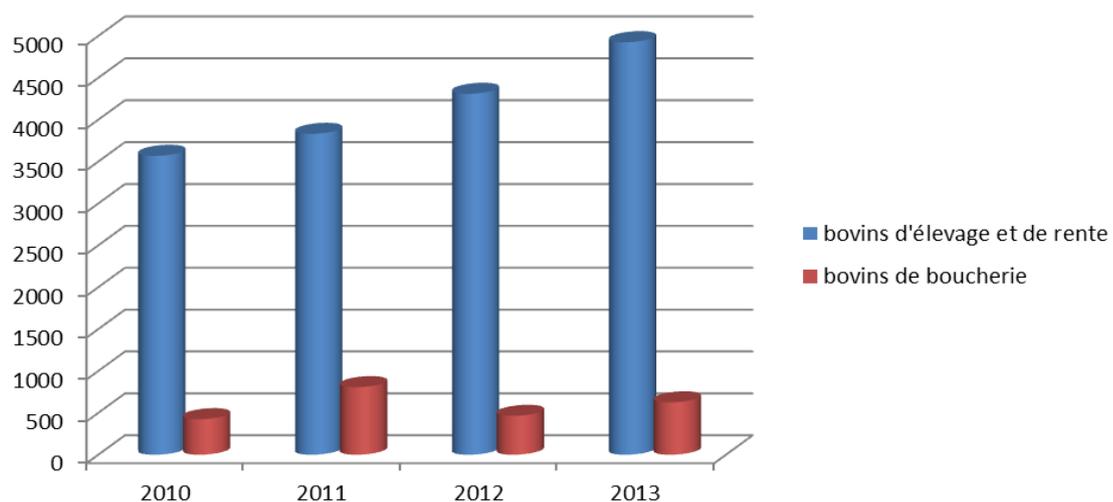
INTRODUCTIONS en provenance des pays de l'U.E.

espèce d'animaux	2010	2011	2012	2013
bovins d'élevage et de rente	3569	3832	4310	4926
bovins de boucherie	425	807	465	626
porcs d'élevage et de rente	65502	69574	71878	79449
porcs de boucherie	49352	43358	37337	42475
chevaux	258	226	369	334
ovins	313	349	691	1143
caprins	219	245	542	101
volailles	153553	248886	207821	140241

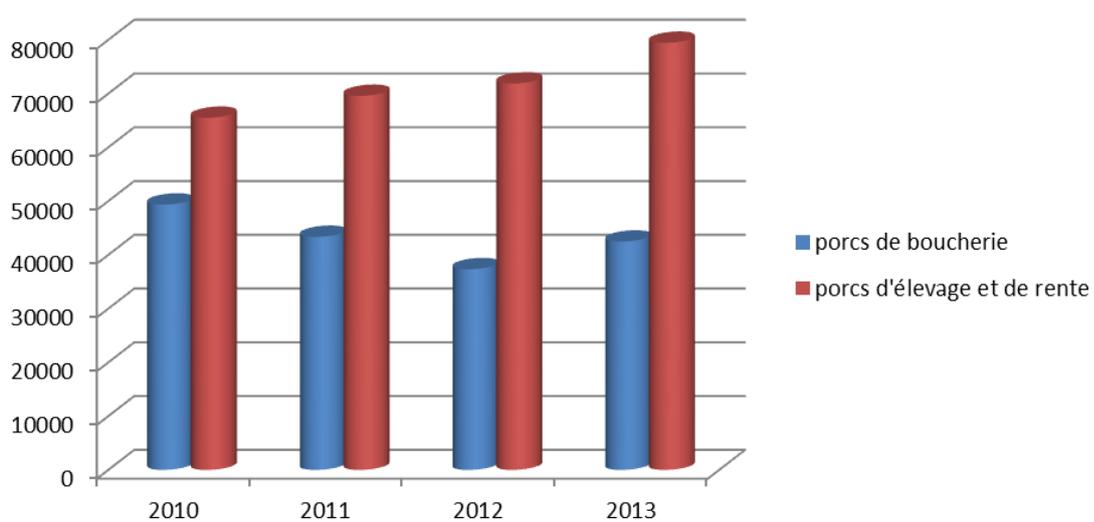
ECHANGES à destination des pays de l'U.E.

espèce d'animaux	2010	2011	2012	2013
bovins d'élevage et de rente	4459	4894	4055	3543
bovins de boucherie	19706	24013	18641	16730
veaux	14698	14886	14073	13775
porcs d'élevage et de rente	483	1317	1267	2884
porcs de boucherie	72794	74465	62885	59231
porcelets	17383	14444	26871	25235
chevaux	276	193	173	188
ovins	489	1038	768	1320
caprins	390	804	189	440
lapins	1018	440	0	0
autruches	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
volailles	94869	90843	101969	94711
autres	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

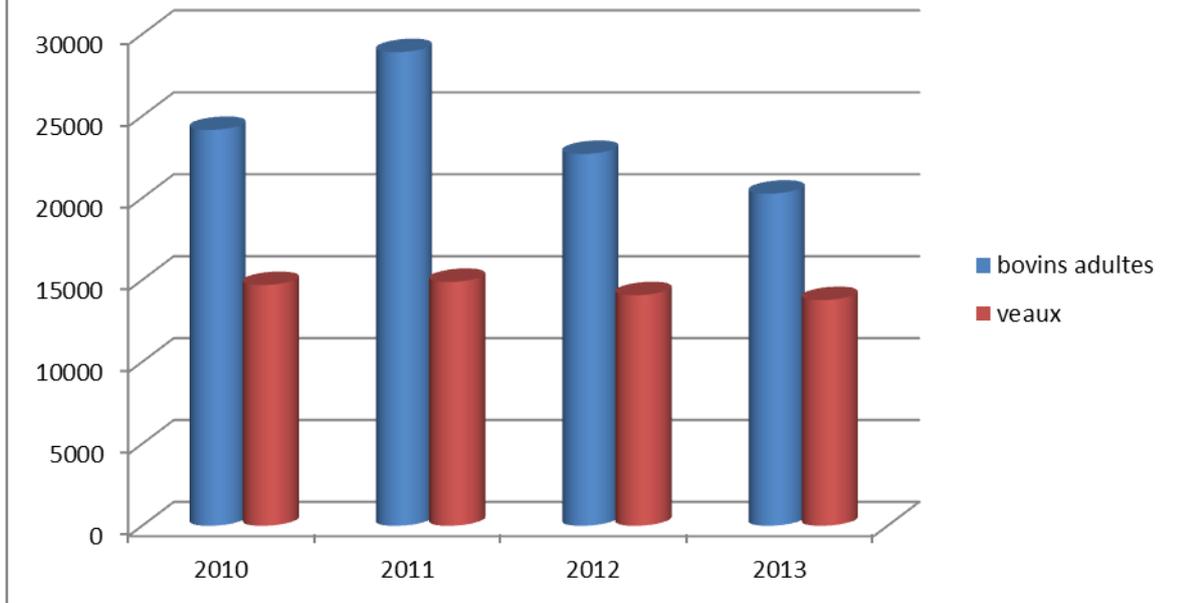
Introduction de bovins d'élevage et de rente et de boucherie



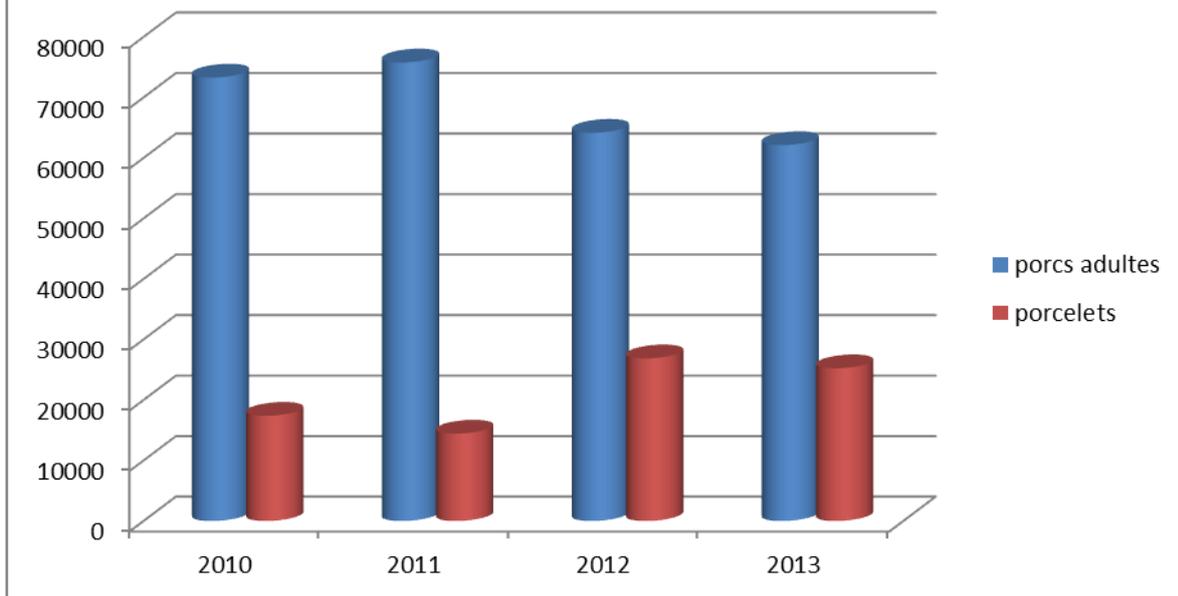
Introduction de porcs d'élevage et de rente et de boucherie



Echanges de bovins adultes et de veaux



Echanges de porcs adultes et de porcelets



B. Importations et exportations d'animaux vivants et de produits d'animaux

Le seul point d'entrée pour les importations en provenance des pays tiers est l'aéroport de Luxembourg (Cargocenter).

Les contrôles des importations d'animaux vivants et des produits d'animaux s'effectuent au niveau du poste d'inspection frontalier (P.I.F.) par les vétérinaires de l'Administration des Services Vétérinaires.

I. Animaux vivants

Animaux	Nombre de lots	Nombre d'animaux
Chevaux	343	343
Mini chevaux	36	53
Mini ânes	8	23
Poneys	3	3
Suidés	41	2.080
Bovins	3	47
Alpacas	3	88
Lamas	4	10
Vicognas	3	11
Chiens	9	13
Chats	1	2
Poissons tropicaux	4	21.500
Arachnides	1	1.000
Gastéropodes	1	240 kg
Insectivores	2	350
Myriapodae	1	400
Total	463	

II. Produits d'origine animale

Catégorie	Nombre de lots
Viande équine	201
Viande de bison	63
Viande de gibier	4
Viande bovine congelée	1
Viande bovine	5
Boyaux salés	90
Filets de poissons	1
Poissons congelés	1
Conserves de poissons	3
Caviar	12
Huile de poissons	1
Trophées	188
Sperme bovin	32
Embryons bovins	10
Calculs biliaires	2
Plumes	1
Lactoferrine	1
Total :	616

IMPORTATIONS AU PIF					
	Nombre total de lots	Lots rejetés	Nombre d'analyses	Nombre de lots en transit	Nombre de lots en transbordement
Température ambiante	94	0	7	0	1
Réfrigéré	286	0	42	0	5
Congelé	2	0	0	0	1
Total consommation humaine :	382	0	49	0	7
Température ambiante	234	0	0	0	101
Réfrigéré	0	0	0	0	0
Congelé	0	0	0	0	0
Total non-consommation humaine :	234	0	0	0	101
Total produits :	616	0	49	0	108
Ongulés	54	0	0	6	0
Équidés	390	0	14	31	102
Autres	19	0	0	0	0
Total animaux vivants :	463	0	14	31	102

STATISTIQUES PLURIANNUELLES										
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Produits animaux										
HC	1264	704	701	827	807	779	574	566	498	382
NHC	1212	508	913	941	850	732	576	390	261	234
Total	2476	1212	1614	1768	1657	1511	1150	956	759	616
Animaux vivants										
Ongulés	19	22	31	15	29	85	70	55	38	54
Équidés	909	930	485	681	627	505	527	663	665	390
Autres	48	107	66	87	101	115	53	19	26	19
Total	976	1059	582	783	757	705	650	737	729	463
Total des lots	3452	2271	2196	2551	2414	2216	1800	1693	1488	1079

Saisies de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine à l'Aérogare de Findel/Luxembourg

En 2013, l'Administration des Douanes et Accises a procédé à 100 saisies de colis illégaux de produits d'origine animale, notamment de :

233 kg de viande et de produits à base de viande ;

316 kg de lait et de produits laitiers ;

24 kg de produits de la pêche.

Tous ces produits ont été éliminés et détruits sous la surveillance de l'Administration des Services Vétérinaires.

C. Le pacage

a) Le pacage en zones étrangères de bétail luxembourgeois

Pendant la bonne saison, le bétail passe dans des pâtures transfrontalières, soit du Grand-Duché de Luxembourg vers les Etats membres avoisinants, soit, le cas échéant, à l'inverse à partir d'autres Etats membres vers le Luxembourg. Ces échanges temporaires se font sous contrôle vétérinaire et se répartissent de la façon suivante :

pays de destination	autorisations accordées	bovins	ovins	chèvres	chevaux
Belgique	76	4.676	12	0	0
France	8	345	0	0	0
Allemagne	11	338	0	0	0
Total	95	5.359	12	0	0

b) Le pacage en territoire luxembourgeois de bétail étranger

pays d'origine	autorisations accordées	bovins	ovins
Belgique	2	44	0
France	0	0	0
Allemagne	1	0	33
Total	3	44	33

A noter qu'au niveau Benelux, un nouveau accord a été élaboré en 2007 dans l'objectif d'améliorer le suivi sanitaire des animaux échangés tout en évitant la surcharge administrative.

CHAPITRE VI

LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX

De par la loi, l'Administration des Services Vétérinaires est l'autorité compétente en matière de bien-être animal.

La surveillance du bien-être des animaux d'élevage concerne les conditions de détention, de transport et d'abattage des diverses espèces animales.

La surveillance du bien-être des animaux de production se fait partiellement en synergie avec les agents de l'Unité de Contrôle (UNICO) fonctionnant auprès du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, alors que les vétérinaires-praticiens y collaborent par deux visites annuelles des élevages dans le cadre de l'épidémiologie-surveillance.

En 2013, l'Administration des Services Vétérinaires a procédé à 135 visites de contrôle sur 78 exploitations.

D'autre part, 63 plaintes concernant des suspicions d'infraction au bien-être des animaux de compagnie ont été traitées par les agents de l'Administration des Services Vétérinaires.

CHAPITRE VII

LE CLOS D'ÉQUARRISSAGE

Le centre de collecte intermédiaire du Clos d'Equarrissage au Schwanenthal est géré par la firme RENDAC C.E.S. sur la base d'une convention avec l'État luxembourgeois datée du 11 avril 2011.

Cette société assure à la fois la collecte des cadavres des animaux de production et de compagnie ainsi que les sous-produits provenant du secteur agro-alimentaire.

Dans le cadre des mesures préventives à l'égard des encéphalopathies spongiformes transmissibles, les cadavres d'animaux et les sous-produits ne sont plus réutilisés dans la fabrication de farines animales. Depuis le 1^{er} janvier 2001, les cadavres bovin, ovin et caprin sont systématiquement soumis à un test de détection rapide en matière des encéphalopathies spongiformes transmissibles (bovins âgés > 24 mois, ovins et caprins âgés > 18 mois).

Le tableau ci-après donne un aperçu sur le nombre de cadavres ramassés :

Avortons de bovidés	431
Veaux	9.729
Gros bovins	5.030
Total bovidés :	15.190
Déchets truies/porcelets	899
Porcelets	486
Porcs	1.991
Truies/verrats	364
Total porcins :	3.740
Divers	592
Volailles	279
Ovins & caprins	905
Chevaux & poulains	321
Agneaux	574

CHAPITRE VIII

REGLEMENTS GRAND-DUCAUX ENTRÉS EN VIGUEUR

- 1) Règlement grand-ducal du 27 août 2013 modifiant :
 1. le règlement grand-ducal du 26 janvier 2010 relatif à des problèmes de police sanitaire en matière *d'échanges intracommunautaires* d'animaux des espèces bovine et porcine ;
 2. le règlement grand-ducal du 6 août 1999 fixant les principes relatifs à l'organisation des contrôles vétérinaires pour les produits en provenance des pays tiers introduits au Grand-Duché de Luxembourg ;
 3. le règlement grand-ducal du 7 mars 2005 fixant les règles de police sanitaire régissant la production, la transformation, la distribution et l'introduction des produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ;
 4. le règlement grand-ducal du 25 octobre 2004 établissant les mesures de lutte contre la fièvre aphteuse.

- 2) Règlement grand-ducal du 12 avril 2013 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 1099/2009 du Conseil du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort.

CHAPITRE IX

LE LABORATOIRE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (LMVE)

L'activité annuelle du laboratoire était légèrement à la baisse en 2013 par rapport à 2012.

Analyses	Année	Variation
65.482	2005	
85.413	2006	+30%
89.182	2007	+4%
82.568	2008	-8%
76.817	2009	-7%
111.522	2010	+45%
195.361	2011	+75%
173.861	2012	-11%
163.711	2013	-6%

Le nombre de demandes d'analyses reçues par le LMVE en 2013 était également légèrement à la baisse par rapport à 2012.

Nombre de demandes	Année	Variation
5240	2008	
4140	2009	-21%
6014	2010	+45%
8337	2011	+39%
6227	2012	-25%
5491	2013	-12%

L'augmentation importante de demandes reçues en 2011 peut être attribuée au programme BVD lancé en 2011.

L'activité du laboratoire fluctue au rythme de la saison de pâturages, avec des pics notables au période de stabulation hivernale.

Mois	Nombre d'analyses
1	16320
2	13631
3	18799
4	16857
5	11779
6	8489
7	7391
8	6392
9	16514
10	16165
11	17055
12	14319

Répartition des analyses effectuées en 2013

An bact	12
Analyses bacteriologiques	227
Antibiogramme	116
Aujeszky IF	4
Aujeszky-g1*	473
Autre(s) germe(s)	60
Autres parasites	12
Blue Tongue (PCR)	26
Blue Tongue-Ac *	267
Bruc	14
Brucellose (BT)	420
Brucellose (BT)*	193
Brucellose (ELISA bovins)	714
Brucellose-Ac *	161
BVD (PCR)	75385
BVD IF	7
BVD-Ag *	4399
Campylobacter	61
Chlam IF	2
Chlamydia IF	41
Coccidies	401
Corona	7
Corona IF	1
Coronavirus	210
Coronavirus IF	13
Crypto	20
Cryptosporidies	220
DNA_EQ	73
E Coli K 99	206
Entero Clos Perf Alpha	3
Entero Clos Perf E	3
Enterotoxine Clostridium Perfringens Alpha	47
Enterotoxine Clostridium Perfringens E	45
exam ana-path	2
examen anatomo-pathologique	98
Histologie	1
IBR IF	42
IBR-gB*	21335
IBR-gE*	9611
Leptospirose_PCR	21
Leucose (Elisa)	728
Leucose-Ac*	420
Paratb (PCR) *	1999
Paratub (Elisa)*	40618
Peste Porcine (PCR)	3
Peste-Ac *	264
PI3 IF	8
Rota	7
Rotavirus	211
RSB IF	8
Salm *	3
Salm autopsie	1

Salmonella	34
Salmonella *	506
Salmonella autopsie	1
Schmallenberg (PCR)	24
Sous-traitance	1030
Trichines compression	1
Trichines digestion*	3302
Typage Salm *	22
Typage Salmonella *	20
V.hep	50
V.int	64
V.pulm	32
V_int	2
Vers hépatiques	466
Vers intestinaux	589
Vers pulmonaires	349
Visna Maedi (Elisa)	14

Le laboratoire fait appel à des laboratoires de sous-traitance selon la réglementation en vigueur.

Un total 1.576 analyses ont été envoyées vers des laboratoires de sous-traitance pour confirmer les résultats d'analyse du LMVE ou pour analyser des paramètres non-traités au LMVE.

Nombre d'analyses	Nom Analyse sous-traitant	Nom sous-traitant
1	IHA	
1	IHAH5 (Inhibition Hémaglutination)	
1	PCR	
1	IHAH7 (Inhibition Hémaglutination)	
119	Elisa	AGES
1	IF (immunofluorescence)	ANSES
1	IF (immunofluorescence)	ANSES Nancy
1	IC (isolement sur culture)	ANSES_Nancy
59	Elisa	ARSIA
4	Elisa Ac	ARSIA
1	Elisa Ag	ARSIA
7	IF (immunofluorescence)	ARSIA
1	IFI (immunofluorescence indirecte)	ARSIA
4	sérologie	ARSIA
3	Elisa	Arsia Ciney
1	Elisa Ac	Arsia Ciney
1	Elisa	CER
7	PCR	CER-Marloie
11	CFT (Fixation du complément)	confirmation CERVA
1	Elisa	confirmation CERVA
8	ELISAC (Elisa Cerva)	confirmation CERVA
1	HA (Hémaglutination)	confirmation CERVA
1	IHA	confirmation CERVA
2	IHAH5 (Inhibition Hémaglutination)	confirmation CERVA
29	Isolement	confirmation CERVA
3	RB (Rose Bengale)	confirmation CERVA
9	SAW (agglutination lente de Wright)	confirmation CERVA
8	SAWEDT	confirmation CERVA
2	SN (séroneutralisation)	confirmation CERVA
1	CFT (Fixation du complément)	diagnostic CERVA

54	Elisa	diagnostic CERVA
1	Elisa Ac	diagnostic CERVA
1	Elisac (Elisa (Cerva))	diagnostic CERVA
1	ELISAC (Elisa Cerva)	diagnostic CERVA
10	HA (Hémagglutination)	diagnostic CERVA
21	Histologie	diagnostic CERVA
3	IC (isolement sur culture)	diagnostic CERVA
15	ID (Immunodiffusion)	diagnostic CERVA
1	Identification de larve	diagnostic CERVA
1	IFMABS (IF anticorps monoclonale)	diagnostic CERVA
150	IHA	diagnostic CERVA
349	IHAH5 (Inhibition Hémagglutination)	diagnostic CERVA
323	IHAH7 (Inhibition Hémagglutination)	diagnostic CERVA
1	Immunocytochimie	diagnostic CERVA
8	ISO+ID	diagnostic CERVA
12	Isolement	diagnostic CERVA
1	ISP+ID	diagnostic CERVA
10	MATL	diagnostic CERVA
1	mycoplasme pleuropneumoniae	diagnostic CERVA
44	PCR	diagnostic CERVA
5	RB (Rose Bengale)	diagnostic CERVA
2	SAW (agglutination lente de Wright)	diagnostic CERVA
2	SAWEDT	diagnostic CERVA
1	SN (séroneutralisation)	diagnostic CERVA
9	SPCOL (Coloration spéciale)	diagnostic CERVA
4	IF (immunofluorescence)	diagnostic Pasteur
1	Isolement	diagnostic Pasteur
2	PCR	diagnostic Pasteur
72	Identification de larve	diagnostic Saarbrücken
45	IF (immunofluorescence)	diagnostic Saarbrücken
23	Identification de larve	LAVES/Celle
2	Elisa	LLUCS
1	Frottis sang	LNS (Laboratoire National Santé)
2	IC (isolement sur culture)	LNS (Laboratoire National Santé)
4	IHA	LNS (Laboratoire National Santé)
104	PCR	LNS (Laboratoire National Santé)

LE CONTROLE DES DENRÉES ALIMENTAIRES A BASE DE VIANDE

Le laboratoire de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale du LMVE (LMVE-DAV) a été sollicité par des demandes d'analyses concernant des aliments, des échantillons provenant d'abattoirs et de recherches de substances inhibitrices.

Microbiologie des denrées alimentaires à base de viande ou produits de la pêche :

	Privés	Inspection Vétérinaire	Autres vétérinaires	DS- Secualim	Inspection Sanitaire	total
Demandes	1	321	8	1	1	332
routine // anomalie	0//1	318//3	7//1	0//1	0//1	
Echantillons	1	1406	39	1	1	1448
routine // anomalie	0//1	1471//7	38//1	0//1	0//1	

Il faut y ajouter 7 demandes de ringtests avec 69 échantillons et 132 analyses.

Détails :

1. A. Germes pathogènes, tests qualitatifs :

<u>Germe recherché</u>	<u>Positif confirmé par culture</u>	<u>négatif</u>	<u>non réalisé</u>
Listeria monocytogenes	182	1213	53
EHEC O157	0	167	1281
Campylobacter	40	37	1371
	Campylobacter jejuni 22		
	Campylobacter coli 18		
Salmonella Aliments positif (en culture !):	9 dont :	467	972
	1 Virchow (dinde)		
	1 Tennessee (hachis)		
	1 Derby (Mettwurst)		
	3 München (pita, Merguez, Chipolata)		
	2 paratyphi B Java (poulet)		
	1 Newport (dinde)		
Yersinia enterocolitica	8	280	1160

1. B. Germes en dénombrement (aliments):

Germe recherché	Limite de Détection (germes/g)	Nombre d'échantillons au-delà de la limite de détection	Nombre d'échantillons en-dessous de la limite de détection (=négatifs)	Nombre d'échantillons non dénombrés
Listeria monocytogenes	10	16	1379	53
Campylobacter	10	20	47	1381
E. Coli	10	283	760	405
Entérobactéries	10	816	512	120
Clostridium perfringens*	10	59	424	965
Staphylococcus aureus*	10	190	1204	54
Germes mésophiles	10 // (-10000**)	221	20	1207
Flore lactique		144	56	1248

* Norme ISO

** selon la dilution

En résumé : 339 demandes d'analyses, 1517 échantillons analysés, 8678 analyses réalisées (6151 dénombrements + 2395 recherches de pathogènes + 132 analyses de ringtests)

Examens bactériologiques des carcasses suspectes dites « d'abattage d'urgence » :

Pour les carcasses avec examen bactériologique, il s'agit de bovins.

Abattoir	Nombre de demandes	Nombre d'organes	Abattages d'urgence (u)	Carcasses anormales après inspection post-mortem (capm)
Ettelbruck	13	28	3	10
Wecker	3	8	0	3
Niessen	7	28	7	0
autres	1	4	1	0
TOTAL	24	68	11	13

Paramètres analysés pour chaque échantillon:

	Salmonella	Substances inhibitrices	Coliformes **	Cocciformes **	Clostridia sulfito-réducteurs **
Positif (=culture)	0	0	47 dont 20 muscles	60 dont 40 muscles	2 dont 0 muscles
Négatif (=pas de culture)	67	44	20	7	65
Non analysé	1	24	1	1	1

** lecture du résultat semi-quantitative, il n'existe pas encore de critères officiels pour les seuils d'acceptabilité.

L'examen bactériologique ne contribue qu'un élément à la prise de décision par le vétérinaire inspecteur des viandes.

En résumé : 24 demandes d'analyses, 312 analyses sur 68 organes analysés

Recherche de résidus

Recherche de substances inhibitrices (groupe B1) par la méthode des 4 plaques :

1 demande avec 1 échantillon de bovin avec résultat positif.

Le faible nombre d'échantillons s'explique du fait que la méthode utilisée n'est pas accréditée.

DAV en tout : 364 demandes ayant résulté en 8991 analyses sur 1586 échantillons

Analyses effectuées dans le cadre de la directive 96/23 organisant la surveillance des résidus et autres substances

Durant l'année 2013, 744 échantillons ont été prélevés dans différentes denrées alimentaires d'origine animale suivant le tableau ci-dessous.

ESPECE/PRODUIT	NOMBRE
LAIT	320
BOVINS	95
PORCS	73
ŒUFS	102
GIBIER	100
LAPINS	11
MIEL	24
OVINS	12
CHEVAUX	7
TOTAL	744

Sur ces 744 échantillons, 1.237 analyses ont été effectuées pour rechercher les substances des différents groupes suivant le tableau ci-dessous.

CLASSE RESIDUS	BOVINS	PORCS	OVINS	LAPINS	GIBIER	LAIT	ŒUFS	MIEL
A1	25	8	1	1	0	0	0	0
A2	4	6	1	0	0	0	0	0
A3	25	8	1	1	0	0	0	0
A4	25	8	1	1	0	0	0	0
A5	5	5	1	1	0	0	0	0
A6	25	9	1	1	0	140	17	7
B1	12	13	1	1	0	175	106	4
B2a	3	3	1	1	0	175	17	0
B2b	2	3	1	3	0	0	51	0
B2c	6	7	2	1	0	20	0	10
B2d	5	3	1	0	0	0	0	0
B2e	4	3	1	1	0	140	17	0
B2f	3	8	1	0	0	0	0	3
B3a	4	8	1	1	0	35	32	5
B3b	4	7	1	0	0	10	15	5
B3c	4	3	1	1	100	20	0	5
B3d	0	0	0	0	0	25	0	0
TOTAL	156	102	17	14	100	740	255	39

A l'exception du groupe B3c (Métaux lourds) et B3d (Mycotoxines) dans le lait, toutes les analyses ont été réalisées dans des laboratoires en Belgique.

Tous les résultats ont été satisfaisants.

Les classes

Groupe A : substances ayant un effet anabolisant et substances non-autorisées

Groupe B : Médicaments vétérinaires et contaminants

B1	substances antibactériennes, y compris les sulfamides et quinolones
B2a	anthelminthiques
B2b	coccidiostatiques
B2c	carbamates et pyréthroïdes
B2d	tranquillisants
B2d βbl.	β-blocker
B2e	AINS
B2f	corticostéroïdes
B3a	organochlorés
B3b	organophosphorés
B3c	métaux lourds
B3d	mycotoxines
PSP, DAP, ASP	biotoxines marines

Laboratoires sous-traitants

CER = Centre d'Economie Rurale, Marloie

CLO = Centrum Landbouwkundig Onderzoek, Gent/Melle

ISP = Institut de Santé Publique, Bruxelles

LNS = Laboratoire National de la Santé, (L)

CHAPITRE X

Relevé de la participation de délégué(e)s de l'A.S.V. à des réunions internationales

Dr BIEL

8.3.	groupe de travail TSE
5.7.	groupe de travail TSE
10.9.	groupe de travail A.B.P.: health rules
24.10.	groupe de travail TSE
18.11.	réunion Benelux
9.12.	groupe de travail ABP
11.12.	réunion à l'AFSCA

Dr BRASSEUR

10.1.	visite du laboratoire de Marloie
7. et 8.2.	groupe de travail hygiène
19.2.	CPCASA
7.3.	visite du laboratoire ILVO à Gent
12.3.	groupe de travail « hygiène »
10.4.	CPCASA
15. – 18.4.	CVO meeting à Dublin
19.4.	CPCASA
7.5.	groupe de travail hygiène
22.5.	CPCASA
31.5.	groupe de travail résidus
17.6.	CPCASA
10.7.	CPCASA
2. - 6.9.	C.V.O. meeting à Vilnius
12.9.	groupe de travail
2. et 3.10.	« Flexibilité Paquet hygiène » à Grange
14.-17.10.	séminaire O.I.E. à Belgrade
19.11.	CPCASA
6.12.	groupe de travail hygiène
12.12.	C.V.O.

Dr DAHM

15.1.	CPCASA
28.1.	CPCASA
19.-22.2.	BTSF formation « plans de lutte » D-Berlin
25.2.	groupe de travail
5.3.	CPCASA
19.3.	réunion Benelux
21.3.	exercice « MKS » à Trèves
10. et 11.4.	CPCASA
6. et 7.5.	conférence Copa Cogeca
13.6.	conférence « législation pacage »
14.6.	CPCASA
2.7.	CPCASA
16. et 17.9.	CPCASA
2.10.	groupe de travail « Traces »
7.10.	CPCASA
23. -25.10.	formation « Traces » à I-Turin
4.11.	Benelux
7. et 8.11.	CPCASA
14. et 15.11.	conférence BVD à Nantes
12.12.	CPCASA

Dr DUHR

11.12 groupe de travail import

Dr EIFFENER

6. et 7.3. MKS-Krisenübung à D – Kleve
8.3. groupe de travail
16. et 17.5. FVE aquaculture
21. et 22.10. symposium annuel recherche contractuelle
31.10. groupe de travail « identification des chevaux »
10.-12.12. NCP (national contact point) Grange
13.12. groupe de travail

Dr GEORGES

5.-8.3. training course on animal disease control (GB – Reigate)
19.4. groupe experts categorisation FMD
22.5. réunion « Benelux »
3. et 4.6. groupe experts « santé animale »
18. – 21.6. prevention and control of emerging animal diseases (Anvers)
12.7. groupe experts “bien-être animal”
10.9. groupe experts « identification
24.-26.9. working groupe « plans d’urgence » à Grange
8.11. exercice FMD à Coblenz
4.12. CPCASA
5.12. Agribex antibiorésistance

Dr GINDT

31.10. CPCASA
11. et 12.11. salmonellose in poultry à Grange

Dr GRASGES:

11. et 12.2 groupe de travail anti-biorésistance
19.2. groupe experts
1.-8.3. CITES meeting à Bangkok
26.4. groupe de travail
22.5. réunion « Benelux »
28.5. groupe de travail
18. – 21.6. BTSF training « animal welfare at slaughter » (Espagne)
5.12. Agribex antibiorésistance

Dr NICHOLS:

28. et 29.10. bien-être chiens et chats

Dr Paulus:

10.1.	visite du laboratoire de Marloie
25.2. – 1.3.	BTSF chemical risk assessment (I-Milano)
7.3.	visite du laboratoire ILVO à Gent
16.4.	groupe de travail hygiène
12.7.	groupe d'experts POPs
30.9.	groupe de travail « étiquetage d'origine »
16.10.	SCOFCAH biological safety of the food chain
28.10.	groupe de travail « étiquetage »
18.11.	groupe d'experts POPs

M. PUTZ:

24-27.9	BTSF Animal Welfare on Transport
23.10.	Fortbildungsveranstaltung à Coblenze

M. SCHMIT:

3.7.	groupe de travail « import »
16.10.	groupe de travail « import »
9.12.	groupe de travail « règlement contrôles »
11.12.	groupe de travail « import »

Mme WELSCHBILLIG:

13.2.	BTSF Focus Group
19. et 20.2.	EFSA Focal Point (Parma)
15.4.	BTSF expert group
7. et 8.5.	EFSA Focal Point (Dublin)
5. et 6.6.	MANCP, plans nationaux de contrôles multiannuels (Grange)
13. et 14.6.	groupe experts vétérinaires, Proposition Nouvelle 882
10.7.	groupe experts vétérinaires, Proposition Nouvelle 882
10. - 20.9.	audit expert national en BE avec l'OAV
1. et 2.10.	EFSA Simulation Crisis Exercise
14.10.	groupe experts vétérinaires, Proposition Nouvelle 882
4. et 5.11.	groupe experts vétérinaires, Proposition Nouvelle 882
20. et 21.11.	MANCP, plans nationaux de contrôles multiannuels (Grange)
5. et 6.12.	EFSA Advisory Forum (Parma)
9.12.	groupe experts vétérinaires Proposition Nouvelle 882
11.12.	groupe de travail conjoint sur l'AMR (BXL)

Dr WILDSCHUTZ:

10.1.	visite du laboratoire de Marloie
23.1.	C.V.O.
6.3.	C.V.O.
8.3.	réunion Benelux
13. et 14.3.	conférence mondiale de l'O.I.E. (F - Paris)
19.3.	C.V.O.
15. – 18.4.	CVO meeting à Dublin
15.5.	C.V.O.
22.5.	réunion « Benelux »
26. – 31.5.	assemblée générale de l'O.I.E. (Paris)
19.6.	C.V.O.
25.9.	FESASS – tuberculose bovine
8.10.	C.V.O.
23.10.	Fortbildungsveranstaltung à Coblenz
8.11.	exercice FMD à Coblenz
13. et 14.11.	C.V.O.
18.11.	réunion Benelux
5.12.	Agribex antibiorésistance

Résumé:

Dr Biel:	participation à 7 réunions
Dr Brasseur:	participation à 32 réunions
Dr Dahm:	participation à 30 réunions
Dr Duhr:	participation à 1 réunions
Dr Eiffener:	participation à 12 réunions
Dr Georges:	participation à 20 réunions
Dr Gindt:	participation à 3 réunions
Dr Grasges:	participation à 19 réunions
Dr Nichols :	participation à 2 réunions
Dr Paulus :	participation à 13 réunions
M. Putz:	participation à 5 réunions
M. Schmit:	participation à 4 réunions
Mme Welschbillig:	participation à 32 réunions
Dr Wildschutz:	participation à 28 réunions

TOTAL : **208 réunions**